



Cahier des Clauses Techniques Particulières

Personne Publique

VILLE D'ARDRES

Objet du marché

REQUALIFICATION DE LA RUE LEON DELACRE (RD 231^{E3}).

Comptable public assignataire des paiements

Monsieur le Trésorier Municipal

Date de la publication

www.mairie-ardres.fr, rubrique Mairie/Les marchés publics en date du 28/04/21

Délai de validité des offres

30 jours

Remise des offres :

Le **21/05/21** à 12h00 à remettre en Mairie d'ARDRES ou par mail aux adresses suivantes :

-dgs@mairie-ardres.fr

-dst@mairie-ardres.fr

SOMMAIRE

1. **CONSISTANCE DES TRAVAUX**
2. **GENERALITES**
 - 2.1. Phasage
 - 2.2. Equipements
3. **DESCRIPTION DES TRAVAUX**
 - 3.1. Forme du présent titre
 - 3.2. Consistance des travaux
 - 3.3. Préparation et nettoyage du chantier
 - 3.4. Mise en œuvre du fond de forme
4. **CRITERES D'ATTRIBUTION**

1. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent marché a pour objet l'exécution des travaux de requalification de la rue Léon Delacre.

Département : Pas-de-Calais

Ville : ARDRES - 62610

Description des travaux

Cette opération est réalisée par la ville d'ARDRES, maître d'ouvrage.

Le présent C.C.T.P. n'est pas limitatif. En conséquence, il est précisé que moyennant le prix indiqué à la soumission et servant de base au marché, l'Entrepreneur devra l'intégralité des travaux et ne pourra se prévaloir d'erreurs ou omissions pour réclamer un supplément quel qu'il soit.

Les travaux à réaliser par l'entreprise sont les suivants :

- Dépose et évacuation des bordures et caniveaux existants sur 2 x 170 ml;
- Fourniture et pose de bordures préfabriquées
 - 2 x 30 ml de caniveaux CC1
 - 2 x 130 ml de bordures T1
 - 2 x 130 ml de caniveaux CS1
 - 2 x 10 ml de bordures CS1
- Décapage des trottoirs avec évacuation
- Reprofilage des trottoirs en GNT 0/20
- Fourniture et application d'enrobés ROUGE 0/6 calcaire sur 700 m² avec couche d'accrochage
- Remise à niveau et modification des exutoires d'eau pluviale
- Pose de boîtes de branchements (chiffrer le prix unitaire)

- Marquage au sol en résine routière du chaussidou, des emplacements de stationnement et des passages protégés
- Signalisation verticale des zones 20 et 30 ainsi que du chaussidou
- Une variante pourra être proposée pour la borduration coulée en place.

Les documents graphiques suivants complètent le présent C.C.T.P. :

- Un plan de situation ;
- Un plan de masse ;
- Un plan du projet réalisé par les services techniques de la ville d'ARDRES ;
- Un plan de coupe

2. GÉNÉRALITÉS

La présente opération est localisée sur la rue Léon Delacre, RD231^{E3}.

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) définit les spécifications des matériaux, les produits et les conditions d'exécution.

L'entreprise devra IMPERATIVEMENT SE RENDRE SUR PLACE pour prendre connaissance du cadre existant et des difficultés ou particularités à prendre en compte pour l'établissement de son offre de façon à ne pouvoir prétendre à aucun supplément lors des travaux.

2.1 Phasage

Les travaux seront exécutés suivant les règles de l'art en stricte conformité avec les textes en vigueur au moment de leur exécution et suivant les exigences du maître d'ouvrage.

L'entreprise respectera les délais prévus au présent cahier des charges et présentera un planning détaillé des travaux.

Les travaux ne pourront être effectués que durant la période de vacances scolaires d'été.

Un plan de déviation sera à proposer par l'entreprise et à mettre en place après validation du maître d'ouvrage.

2.2. Conservation des ouvrages existants

Les entrepreneurs devront s'assurer avant tout affouillement ou exhaussement que les ouvrages mitoyens n'auront à subir aucun dommage du fait des travaux; dommages pour lesquels ils seraient tenus seuls responsables; ils devront donc s'assurer notamment de la stabilité, de la profondeur et de la nature des ouvrages considérés, et prendre toutes dispositions en conséquence.

Il en sera de même en ce qui concerne le maintien en parfait état des voies, ouvrages et réseaux publics en infrastructure comme en superstructure bordant le site.

3. DESCRIPTION DES TRAVAUX

3.1. Forme du présent titre

Le présent titre est destiné à renseigner l'Entrepreneur sur le but à atteindre. Il devra, en fonction de la reconnaissance du terrain faite par lui, prévoir tous les travaux nécessaires à la réalisation du projet en fonction des exigences définies ci-dessous.

Toute prestation ou définition décrite dans le présent C.C.T.P. ou sur les plans qui paraîtrait ne pas pouvoir répondre au programme sera adaptée par l'entrepreneur dans le cadre du forfait.

En conséquence : Les indications données au présent document et sur les plans ne pourront, en aucun cas, être considérées comme limitatives. Les ouvrages seront déterminés par l'Entrepreneur, compte tenu :

- de la reconnaissance des lieux faite par lui, et au besoin de l'établissement d'un relevé altimétrique de l'existant,
- des plans dressés par l'entrepreneur.

L'entrepreneur devra joindre à son offre un devis descriptif et quantitatif avec plans définissant d'une façon parfaite les dispositions qu'il entend prendre pour la réalisation de ces ouvrages. Les prix et quantités indiqués dans son offre devront comprendre toutes sujétions pour la parfaite exécution des ouvrages, aucune indemnité ne pourra être réclamée au titre d'une erreur quantitative.

Les implantations devront être approuvées par le Maître d'Ouvrage avant le démarrage des travaux et durant ces derniers en cas de modifications nécessaires.

3.2. Consistance des travaux

L'Entrepreneur doit tous les travaux qui lui ont été attribués :

- Installation de chantier
- Constat d'Huissier
- Réception de l'emprise du chantier
- Terrassements généraux

L'entrepreneur devra se conformer aux normes en vigueur, aux règles de l'art, aux prescriptions particulières des fabricants et fournisseurs.

3.3. Préparation et nettoyage du chantier

L'entrepreneur devra prévoir tous les travaux de préparation et de nettoyage du chantier en fonction des hypothèses définies ci-dessus, et suivant la visite effectuée sur site.

3.4. Mise en œuvre du fond de forme pour la pose de bordures et caniveaux et enrobés

Sur la surface de pose, une couche de fondation sera réalisée avec un tout-venant en grave calcaire 0/31,5 sur une épaisseur compactée finie de 30 cm. Le répannage des matériaux sera exécuté de manière à obtenir une couche parfaitement homogène et donc éviter toute ségrégation.

La couche de fondation sera méthodiquement compactée à l'engin mécanique.

La pose se fera sur un lit de béton dosage 350 kg sur 10 cm.

Les joints seront effectués en mortier.

Les enrobés rouges seront appliqués manuellement, les raccords seront réalisés avec une frise pavé si nécessaire.

Remise à niveau des bouches à clés.

Déplacement des grilles avaloirs avec modification des puisards et repose de grilles neuves.

4. CRITERES D'ATTRIBUTION

Les offres reçues seront analysées de la manière suivante :

- Prix : 50 %
- Mémoire technique : 20 %
- Délai d'intervention : 25 %
- Visite du chantier : 5 %

Les candidats sont tenus de signaler au Maître d'ouvrage les erreurs qu'ils relèvent dans les pièces écrites et les pièces graphiques du présent dossier avant la remise des offres. Les conséquences d'erreurs ou d'omissions constatées en cours de travaux ne seront pas rémunérées. Il en découle que le titulaire ne pourra en aucun cas se prévaloir d'erreurs, d'omissions ou de contradictions pour ne pas réaliser un ouvrage relevant de sa profession ou en réclamer le paiement en supplément de son offre, dans la mesure où cet ouvrage est nécessaire au parfait achèvement des travaux. En cas d'imprécision des spécifications des présentes, le titulaire devra procéder par analogie pour déterminer la teneur des travaux à réaliser. Il est entendu que tous les détails, accessoires de toute nature, nécessaires ou requis peuvent ne pas être mentionnés dans la spécification. Cependant, de tels détails sont considérés inclus dans le montant du marché de travaux. Les titulaires des lots du marché ne pourront se prévaloir d'obscurité, de discordance ou de manque de précision des documents de consultation des entreprises ou encore de difficultés prévisibles suite aux visites du site pour réclamer une augmentation des délais d'exécution, des suppléments, des indemnités ou des compensations ou encore pour se soustraire à ses obligations.

Une visite du site est donc obligatoire. Afin de convenir d'une date de visite, il appartient aux candidats de contacter Monsieur FORESTIER VINCENT au 03.62.27.60.46 afin de prévoir un rendez-vous à compter du 03/05/21.



VILLE D'ARDRES

Requalification de la rue Léon Delacre (RD 231^{E3})

NOTICE EXPLICATIVE

Contexte :

Située en cœur de Ville, la rue Léon Delacre est une voirie Départementale (RD231^{E3}).

Il s'agit d'un axe principal menant aux groupes scolaires Anne Frank et André Pruvot ainsi qu'au Collège de l'Europe.

Objectifs des travaux :

- Sécurisation des piétons et des cyclistes
- Réfection et recalibrage des espaces
- Réorganisation du stationnement

Nature des Travaux :

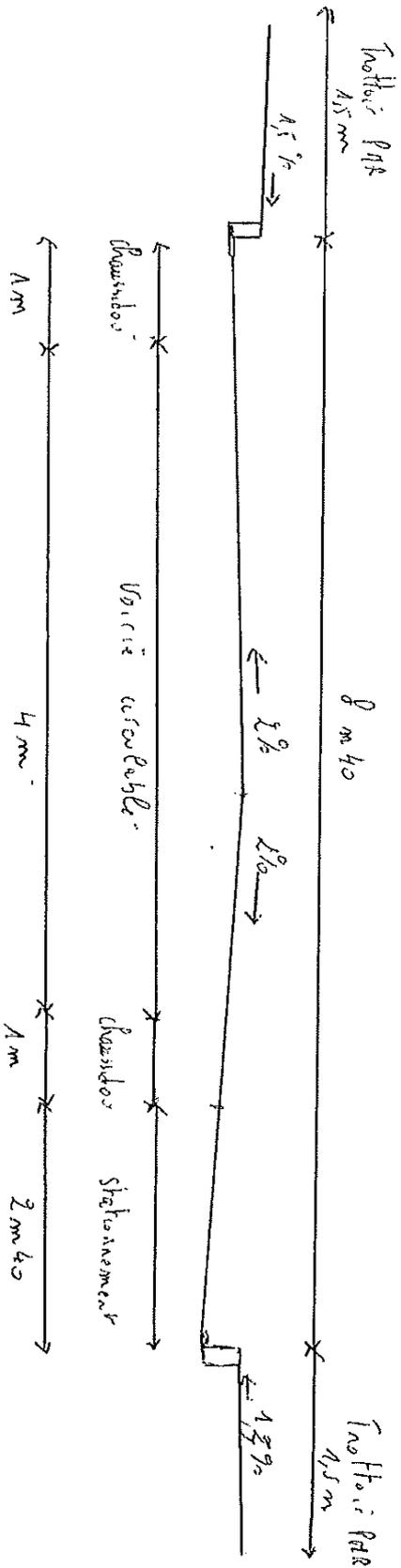
- Dépose des bordures existantes et repose de bordures selon le schéma de principe
- Réfection et mise en accessibilité des trottoirs
- Intégration d'une voie cyclable bilatérale en chaussidou, pour effectuer la jonction entre l'EUROVELOROUTE 5 et la place d'Armes.

Planning :

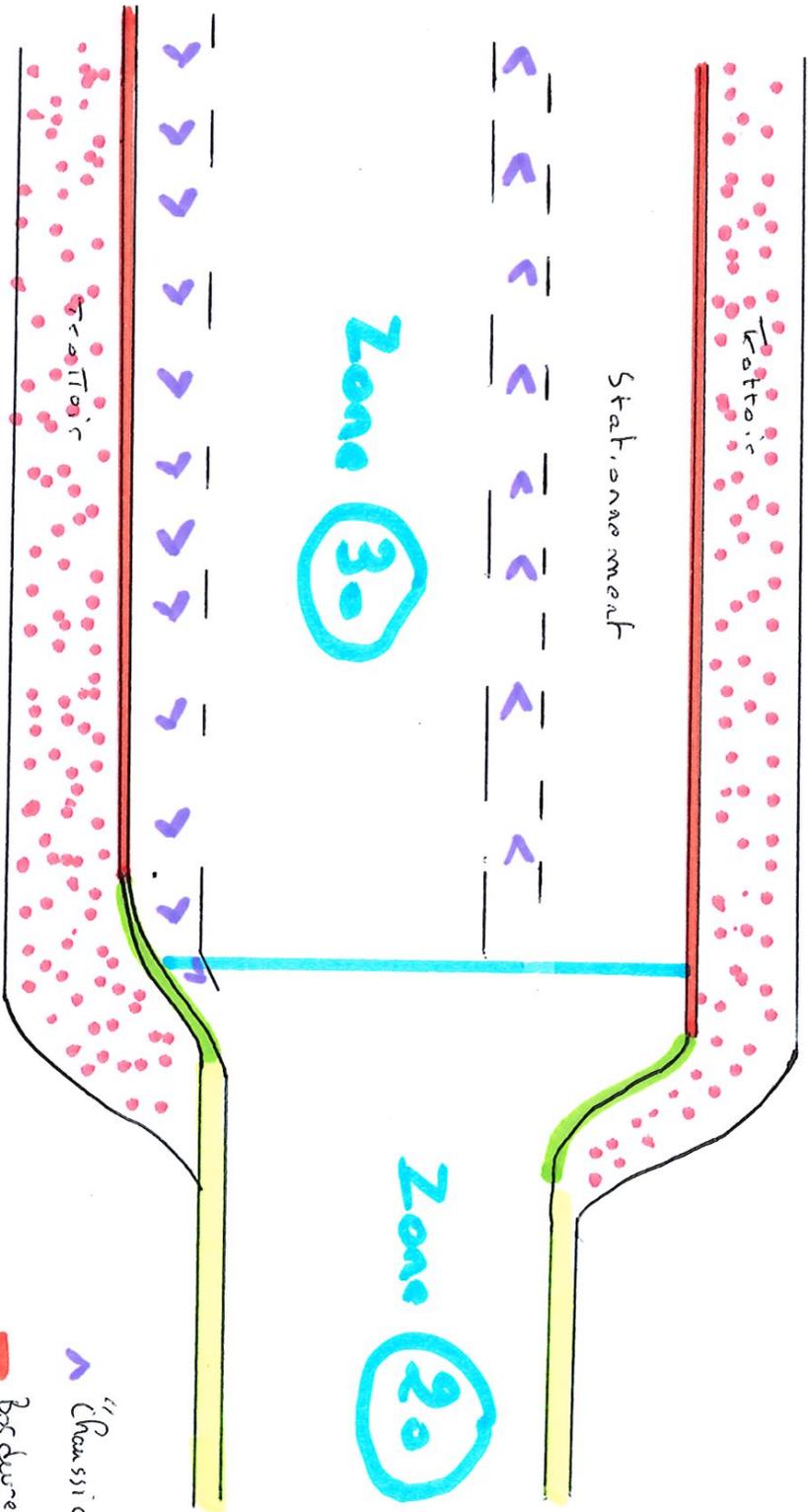
Etant donné la situation centrale de cette voirie, les travaux ne peuvent être réalisés qu'en période de vacances scolaires.

La durée estimée du chantier étant de 4 à 5 semaines, il conviendra idéalement de planifier les travaux entre le 19 Juillet et le 20 Aout 2021.

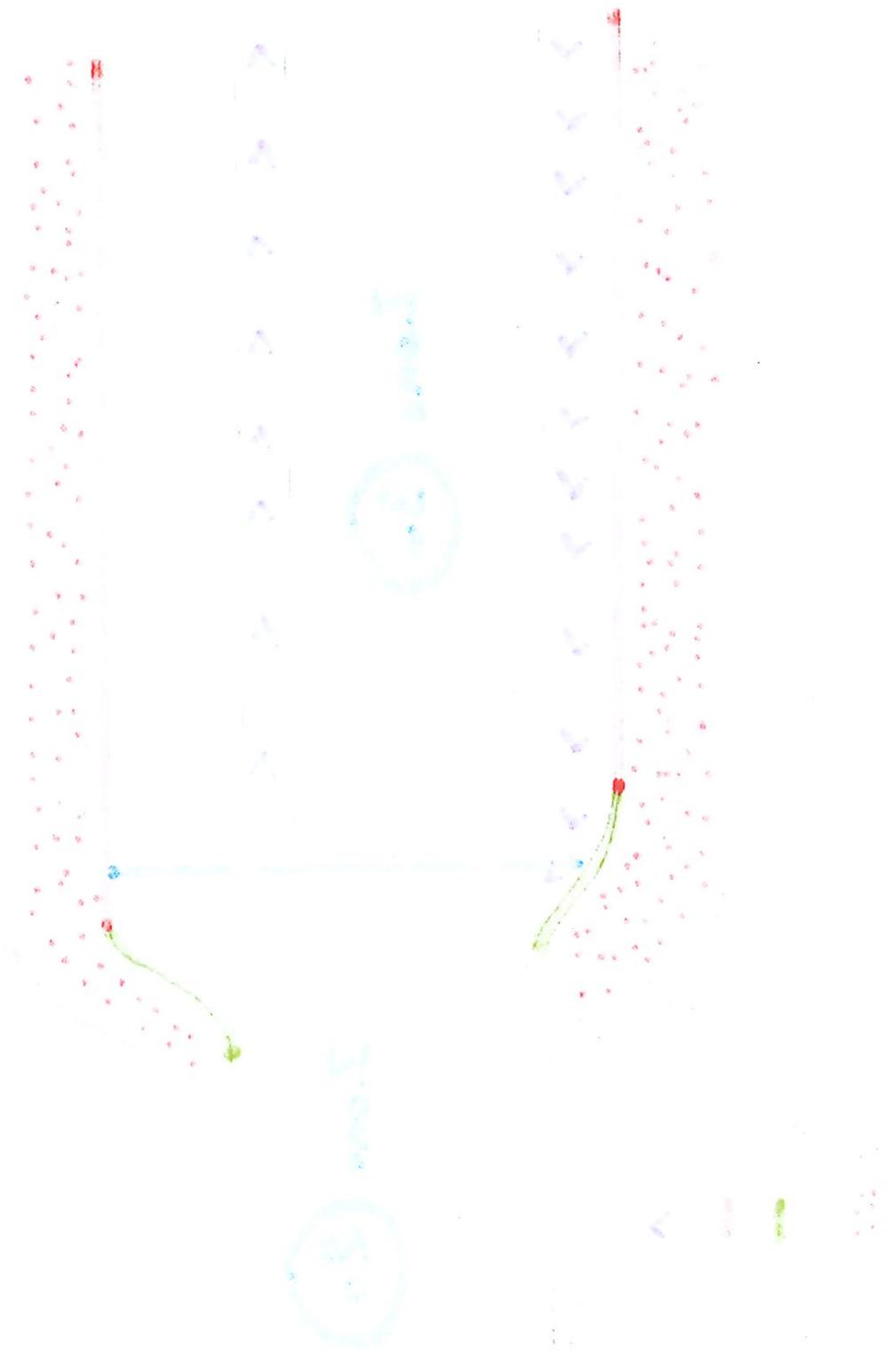
Plan de Coupe Rue Leon Delaire



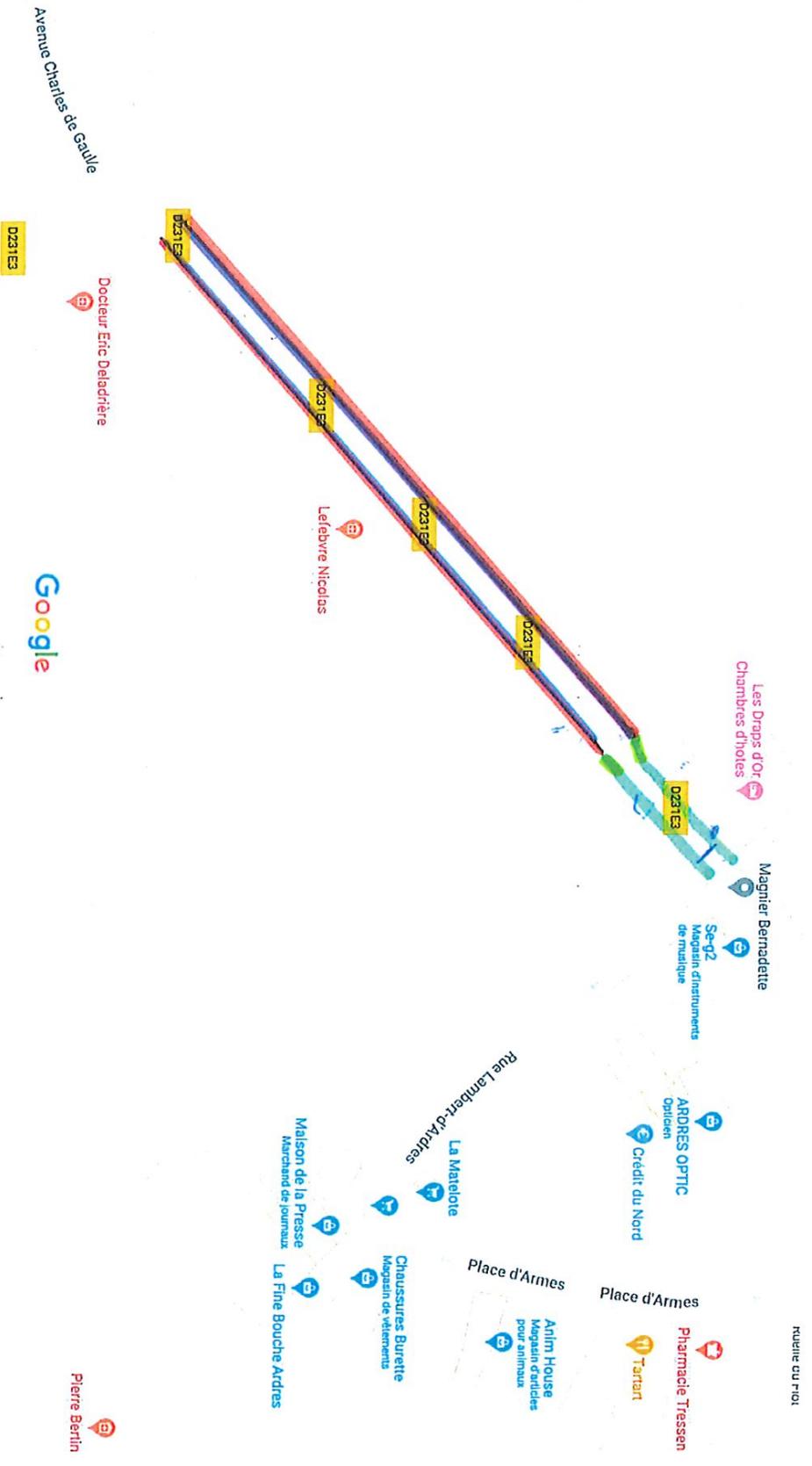
Rue Léon Dalasse



- ▼ "Craissidou" "Pasquage au Sol"
- Bordures T₁ + C₅ 1
- Bordures C₅ 1
- Bordures CC₁
- emboîs rouges 0/6



Rue Léon Delacour 62610 ARDRES



Pose CS1 Zone (20) → 10 ml
 Pose CC 1 Zone (20) → 30 ml
 Pose TR/CS1 Zone (35) → 130 ml
 Ind. Ho. is en env. bis Rouge longueur 1m50

Données cartographiques ©2021 20 m